



communiqué

Date Le 23 mars 1987

N^o 054

Pour publication

ACCORD BILATÉRAL SUR LE TRANSPORT AÉRIEN
ENTRE LE CANADA ET L'ESPAGNE

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, et le ministre des Transports, l'honorable John C. Crosbie, ont annoncé aujourd'hui que le Canada et l'Espagne viennent de conclure un accord bilatéral sur le transport aérien.

M. Crosbie a indiqué que ce nouvel accord permettra aux Lignes aériennes Canadien Pacifique d'offrir comme prévu dès juin prochain des vols à destination de Madrid depuis Montréal et Toronto, via Lisbonne.

"Ce sera la première fois qu'un transporteur canadien desservira Madrid depuis que Canadien Pacifique y a suspendu son service en 1976", a ajouté M. Crosbie.

M. Clark, pour sa part, a fait savoir que l'accord, le premier à être conclu entre les deux pays, habilite le transporteur espagnol Iberia à maintenir sa liaison de longue date Madrid-Montréal-Mexico.

"Avant la signature de l'entente officielle, Iberia exploitait ses services en vertu d'un permis temporaire", a déclaré M. Clark.

- 30 -

Personne-ressource: Roland Dorsay
Politique aérienne internationale
Transports Canada
(613) 991-6438

- 30 -